

Image not found or type unknown



Succession suite remariage

Par **JL47**, le **06/09/2016** à **09:16**

Remarié sous le régime de la communauté des biens je n'ai pas d'enfant de ce second mariage, par contre j'en ai 5 d'une première union. Certains d'entre-eux ne s'entendent pas avec ma seconde épouse que je tiens à protéger. Si je décède avant elle, je voudrais qu'elle bénéficie de la moitié de nos biens communs et qu'elle ait la possibilité soit d'habiter notre maison jusqu'à son décès, soit de la vendre (en respectant bien entendu le droit des enfants). Quelles possibilités m'est-il donné pour réaliser ce souhait.

Merci de votre attention.

Cordialement.